

Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 276;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13956_t1_0276_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

50

La société populaire de Wassy, département de la Haute-Marne; la société populaire de Langres (1), le conseil-général de la commune de Bordeaux (2), le tribunal du district de Béziers (3), le tribunal du district de Xantes (4), département de la Charente-Inférieure, la commune de Grenoble (5), félicitent la Convention nationale sur le décret du 18 floréal, qui déclare, au nom du Peuple français, l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme.

Mention honorable de toutes ces adresses et insertion au bulletin (6).

a

[La Sté popul. de Wassy à la Conv.; s.d.] (7).

« Législateurs,

Vous avez suivi l'impulsion de vos cœurs, vous avez lu dans le nôtre quand vous avez proclamé la déclaration impérissable du 18 floréal.

Vous avez vengé la dignité du peuple français calomnié par de lâches ennemis.

Les despotes coalisés, désespérant de vaincre une nation fière et terrible qu'ils avaient osé braver, ont voulu persuader à l'univers que leurs armes étaient justes et qu'elles combattaient un peuple d'athées.

Vous avez encore déjoué des odieux complots; l'univers est détrompé, les tyrans pâlisent, leurs trônes chancellent et leur dernière heure est prête à sonner.

Dépositaires de la gloire de la France, vous savez la conserver, restez à votre poste, le salut de la patrie vous le commande. Vous avez juré de la sauver et nous savons dès longtemps combien vous êtes fidèles à vos demandes. »

RAULO (présid.), RABIET, DEMONGEOT.

b

[La Sté popul. de Langres à la Conv.; s.d.] (8).

« Citoyens représentants,

Des factieux avaient conçu le projet insensé de voiler la statue de la Divinité, et de transformer en une horde d'assassins et de brigands une nation composée de citoyens vertueux et sensibles. C'était pour échapper à la justice de l'Être Suprême qu'ils en niaient l'existence. C'était en prêchant une morale impie qu'ils s'efforçaient d'anéantir la moralité de l'homme, de dissoudre les liens qui l'attachent à la vertu, de calmer dans l'âme du méchant la frayeur et les remords, d'enlever aux malheureux la consolation

(1) Haute-Marne.

(2) Gironde.

(3) Hérault.

(4) Saintes.

(5) Isère.

(6) P.V., XXXVIII, 316. *J. Sablier*, n° 1358; *Mon.*, XX, 645.

(7) C 306, pl. 1160, p. 1.

(8) C 306, pl. 1160, p. 2; Bⁱⁿ, 19 prair.

et l'espérance, mais la Montagne était là; elle a découvert les fils cachés de cette nouvelle conspiration, et les coupables ont été précipités du roc tarpéien.

Citoyens représentants, c'est avec les sentiments de la reconnaissance la plus vive que nous applaudissons au décret par lequel vous avez proclamé l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. *L'Être éternel, la nature, la raison et la montagne, voilà les guides que nous avons juré de ne jamais abandonner.*

Vive la République. »

PIERRON, GUERINOT, MATHIEU (secrét.).

c

[La comm. de Bordeaux à la Conv.; 12 prair. II] (1).

« Citoyens représentants,

La municipalité de Bordeaux ne vous félicitera pas de ce que vous avez reconnu l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, parce que cette croyance a de tous temps été gravée dans le cœur des hommes vertueux, et que la sagesse de vos décrets n'a jamais permis d'en douter.

Nous devons cependant vous féliciter d'avoir rendu le décret du 18 floréal, loi salubre et sage, qui rend impuissantes à jamais les armes de l'athéisme du fanatisme sacerdotal, qui otera désormais aux calomnieux en tous genres les moyens de corrompre et d'abuser plus longtemps de la crédulité et faiblesse de quelques esprits qui sont encore dans l'enfance de la raison.

Ce décret est un des coups de foudre le plus terrible que la sainte montagne ait pu lancer contre les ennemis de la République, en ce qu'elle rallie tous les esprits, terrassé tous les despotes, leurs suppôts, et fait retomber sur ces monstres tout l'odieux qu'ils avaient voulu attribuer à la France entière.

Grâces immortelles vous soient rendues. Comptez, Citoyens, représentants sur le zèle et la fermeté républicaine de la municipalité sans-culotte de Bordeaux, pour faire chérir, respecter et exécuter vos sages lois. Salut, Amitié et fraternité. »

LATASTE, COUTEAUX, RAUZET, ABRAHAM, TUSTEL, VIALLA, AYMÉ [et 26 signatures illisibles].

d

[Le trib. de Béziers à la Conv.; 6 prair. II] (2).

« Citoyens représentants,

Ils étaient bien corrompus, ou plutôt bien perfides, ces lâches conspirateurs qui, pour faire rétrograder la révolution, et mentant à leur conscience, ravalait l'homme au dessous de la brute, et feignaient de ne voir dans le monde qu'une production aveugle du hasard.

Leur horrible doctrine répugnait au cœur du malheureux, à qui elle arrachait le contre-poids de sa misère; elle anéantissait l'homme de

(1) C 305, pl. 1146, p. 21. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl.).

(2) C 305, pl. 1146, p. 22. Bⁱⁿ, 19 prair.